

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 69 (1989)
Heft: 1

Artikel: L'avenir de la Cinquième Suisse
Autor: Gilliéron, Jean-Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887167>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

projets relatifs aux assurances sociales, à la loi sur la nationalité, etc., mais aussi tous les projets qui avaient pour objet des questions économiques ou des problèmes relatifs à la position de la Suisse dans le concert des nations (adhésion à l'ONU, questions en rapport avec la

CEE, politique d'aide au développement et politique d'asile). C'est précisément dans ces domaines que la voix de la Cinquième Suisse, avec l'expérience qu'elle a de l'étranger, pourrait avoir une influence favorable sur la qualité des décisions populaires helvétiques. ■

L'avenir de la Cinquième Suisse

Jean-Louis Gilliéron,
*ancien Président de la Chambre de Commerce Suisse
en France, Paris,
Président de la Société Chauffage et Climatisation Sulzer SA,
Courbevoie.*

Un des faits saillants de l'économie suisse d'aujourd'hui est sa très rapide expansion à l'étranger. Il n'est de mois qu'on n'apprenne la prise de contrôle d'une société étrangère ou la création d'une implantation nouvelle dans une des parties du monde. Même les entreprises moyennes cherchent à s'installer dans le Marché Commun ou au delà.

Ces dernières années, les entreprises suisses ont investi quelque 80 milliards de Sfr à l'étranger. Elles y emploient actuellement près de 730 000 personnes. On peut donc estimer que plus du tiers de leur activité s'exerce dorénavant hors de nos frontières. C'est une tendance qui va inexorablement se poursuivre, car elle répond aux exigences de la concurrence internationale et à la difficulté de trouver du personnel en Suisse, où nos entreprises occupent déjà 750 000 étrangers, seuil difficilement dépassable.

Cela dit, une constatation s'impose. Il y a peu de Suisses parmi les 730 000 personnes précitées, car, aujourd'hui, la sécurité et les conditions de vie en Suisse ne favorisent pas l'émigration. C'est une situation que les entreprises doivent compenser en choisissant sur place tout ou partie des directeurs et des cadres dont elles ont besoin. Elles s'en accommodent chacune à sa manière et ne s'en plaignent pas.

On doit toutefois se demander quel avenir cela leur réserve, car il est à craindre que le manque de dirigeants suisses, aptes à maintenir les traditions

et le style qui ont fait la réputation et le succès de nos entreprises, ne leur cause quelques préjudices.

Les Japonais eux, ont conscience de ce danger ; ils gèrent, en grande partie, eux-mêmes les implantations qu'ils multiplient à l'étranger.

Quelle est l'incidence de cette situation sur notre économie en général ? Elle ne saurait être négligée, car chaque dirigeant suisse à l'étranger est une antenne ou un de ses avant-postes, souvent très efficace. Les multiples exemples du soutien qu'ils ont apporté à leur pays, depuis longtemps déjà, et des marchés qu'ils ont ouverts ne sont plus à rappeler. Mais ils ne sont pas seuls à contribuer au rayonnement de notre pays à l'étranger. La Cinquième Suisse compte plus de 400 000 compatriotes, dont la moitié sont actifs, dans les domaines les plus divers. Eux aussi, même lorsqu'ils sont double-nationaux, peuvent apporter leur pierre à l'édifice helvétique. A notre époque de mobilisation des forces disponibles et de gestion interne, nous ne pouvons et ne devons nous passer d'eux.

Dans ces conditions, à la veille de la constitution de l'Europe et à l'aube d'un nouveau siècle, il paraît indispensable de dessiner une politique nouvelle à l'égard de la Cinquième Suisse, afin que nos compatriotes se sentent mieux intégrés à leur patrie et prennent conscience de ce qu'ils peuvent lui apporter. Beaucoup d'entre-eux n'attendent que cela.

Cette politique nouvelle suppose un certain nombre de mesures dont la première, serait l'introduction du droit de vote par correspondance, pour redonner aux Suisses de l'étranger le goût de leur appartenance à notre pays. C'est la raison qui a amené le Conseiller national Georges Stucky, de Zoug, à déposer une motion dans ce sens devant les Chambres fédérales.

Ils pourront et devront aussi élire leurs délégués à un Conseil des Suisses de l'étranger, de caractère consultatif, qui servira de lien avec les Autorités fédérales.

Les listes électorales établies à ces fins serviront de base à l'indispensable recensement permanent de nos compatriotes à l'étranger, lequel facilitera, entre autres, les contacts entre eux.

De nombreuses améliorations devraient résulter de cela : meilleur fonctionnement des assurances sociales, création de bureaux de placement, développement de l'information, qui complèteraient celles que l'organisation des Suisses de l'étranger, organisation privée, a réalisées depuis sa création en 1917, et qui sont importantes.

Certes, cette nouvelle politique entraînera des frais que la Confédération devra assumer. Mais c'est la condition de ce renouveau civique indispensable à une véritable intégration des Suisses de l'étranger à la Communauté helvétique, lesquels représentent, rappelons-le, l'équivalent de la population d'un grand canton.

La Cinquième Suisse ne doit plus être une grande muette, ni une nébuleuse, mais une partie réelle de notre pays. ■

**Le Bulletin d'Information de la
Chambre de Commerce Suisse en
France : un support efficace
pour vos petites annonces.
Spécimen et conditions sur simple
appel téléphonique au
(1) 42.96.14.17, poste 5.**